



Samuel Eto'o se retrouve ainsi éclaboussé par cette affaire de mœurs.

Le quotidien Le Jour vient de jeter un pavée dans la marre. En pied de UNE dans sa livraison de ce mercredi 04 août, le journal d'Haman Mana s'interroge « **Affaire Martin Camus Mimb, Samuel Eto'o a-t-il proposé de l'argent?** ».

Le légendaire capitaine des Lions Indomptables doit devoir payé le prix de son amitié avec l'un des mis en cause, Martin Camus Mimb, célèbre chroniqueur sportif, patron de Radio Sports Infos (RSI).

Le journal citant une source, indique Samuel Eto'o aurait voulu donner « **aux conseils de la partie civile 30 millions au lieu des 60 millions de francs CFA réclamés au footballeur camerounais pour changer la vie de Malicka et abandonner la procédure** ».

Toujours selon ce tabloïde, les avocats de la victime, nierait en bloc cette déclaration. Des soupçons dont se défend le Collectif Me Dominique Fousse, qui se réserve le droit de poursuites judiciaires pour diffamation.

En détention depuis le 16 juillet 2021 dans une affaire de mœurs, Martin Camu Mimb et son compagnon Wilfried Eteki sont poursuivi pour « atteinte à l'intimité de la vie privée et

publications obscènes d'ébats sur les réseaux sociaux».

Selon une source bien introduite dans les milieux judiciaires, les deux hommes ont plaidé coupables d'avoir diffusé les vidéos nues de la jeune Malicka. C'était au cours de l'audience du 21 juillet 2021

L'audience reprend ce mercredi 04 août au tribunal de première instance de Douala-Bonanjo pour les réquisitions du ministère public.
